

**COMMUNE DE ST JEAN DE LINIERES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 28 septembre 2017**

Le vingt-huit du mois de septembre deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil de Saint-Jean-de-Linières, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 et L.2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Convocation du 15 septembre 2017*

Membres présents : CHAUSSERET Jean, BESSON Annie-Claude, BESSONNEAU Bruno, LE GALL Isabelle, DULAC Claire, BELSOEUR Laurent, LOUCKY Magali, BOUVET Dominique, POINTEAU Xavier, NORMAND Lydie, SUZINEAU Thierry, LEFEBVRE – COISSIEU Catherine, PATEAU Pascale, BARBEAU Jean-Pierre,

Membre(s) absent(s) excusé(s) : ROCHARD Stéphane

Membre absent : BASTIANEL Fabrice

*secrétaire de séance : Mme DULAC*

**I – APPROBATION des COMPTES RENDUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes-rendus de la séance du 22 et 30 juin 2017.

**II – DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner suivantes pour avis relative à la :

- parcelle n° AE 6 de 693 m<sup>2</sup> présentée par Maître Thébault notaire à Mauges sur Loire
- parcelle n° AC 140 de 866 m<sup>2</sup> présentée par Maître Giraudeau notaire à St Georges/Loire
- parcelle n° AA 54 de 431 m<sup>2</sup> présentée par Maître Brécheteau notaire à Angers
- parcelle n° AA 87 de 637 m<sup>2</sup> présentée par Maître Pirotais notaire à Angers
- parcelle n° AD 30 de 552 m<sup>2</sup> présentée par Maître Labbé notaire à Angers

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable pour qu'Angers Loire Métropole renonce à l'exercice de son droit de préemption.

**1) Marché à procédure adaptée rénovation MCL (maison commune de loisirs) allée de la Châtellenie**

Suite à la consultation lancée courant septembre en procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics, il est présenté les marchés suite à la délibération en date du 28 mars 2014 qui autorisait Monsieur le Maire à les signer.

lot 1 maçonnerie : EGDC 17 600.00 €ht, un projet d'avenant de 1800.00€ht pour dépose du plafond du double plafond en plaque de plâtre et dépose de contre cloisons situés derrière doublage des murs

lot 2 menuiseries fermetures extérieures TMA	18833.33 € HT,
lot 3 menuiseries intérieures : TMA	2643.83 € HT,
lot 4 cloisons sèches isolation : Coignard	5600.87 € HT,
lot 5 faux plafonds isolation : Rousteau	5217.89 € HT,
lot 6 électricité chauffage Vmc :	16677.10 € HT,
lot 7 plomberie sanitaires Dionneau	4685.10 € HT,
lot 8 sols scellés faiences : Tusseau	7798.42 € HT,
lot 9 peinture Basset	3389.30 € HT
soit un total de travaux de	82 445.84 € HT,

Monsieur Bessonneau présente les contrats suivants qui ont été signés :

QUALICONSULT, mission CT	1800.00 € HT
LD2i, diagnostic amiante	645.83 € HT
SAUTEJEAU, honoraires	5720.00 € HT
LPR mission SPS	1470.00 € HT

En outre il signale l'accord de subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local) d'un montant de 48 769.00 €

**2) Travaux ancien presbytère ;**

Monsieur Bessonneau informe les conseillers du lancement de l'opération conformément à ce qui était prévu au budget et de la consultation qui a lieu du 6 septembre au 3 octobre 2017. Une réunion de conseil est programmée fin octobre pour autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés ;

Monsieur Bessonneau présente les contrats suivants qui ont été signés à savoir :

- QUALICONSULT, mission C.T.	2 805.00 € HT
- LD2i, diagnostic amiante	616.67 € HT
- LD2i diagnostic empoussièremment	1 747.00 € HT
- LPR mission SPS	1 670.00 € HT
- SAUTEJEAU, honoraire	4 580.40 € TTC

La mairie est en attente de subvention de la Région via ALM, et un accord de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été accordé pour l'ensemble de l'opération aménagement de la place de la Croisée et ancien presbytère de 81 519.75 €.

**3) Travaux rue des Ormeaux et parvis mairie**

Monsieur Bessonneau informe les conseillers du lancement de la consultation qui aura lieu courant octobre prochain.

**4) Rapport déchets 2016 établi par A.L.M.**

Il est présenté le rapport annuel 2016 de la Direction Environnement Déchets et propreté et plus particulièrement pour la Commune de St Jean de Linières.

Aucune amélioration du tri n'a été constatée malgré le porte à porte entre 2015 et 2016. Le changement de prestataire, en novembre 2016 entre Brangeon et Sita Suez peut être à l'origine d'un chiffre différent. Cette interrogation peut être étudiée auprès de Monsieur Marc FOUCHER, référent à Angers Loire Métropole.

## 5) Dossier Croix de Lorraine

Les discussions sont toujours en cours.

## 6) Informations

Monsieur Belsoeur informe que les travaux de la Mare sont bientôt terminés avec un budget plus élevé que prévu. Des difficultés ont été rencontrées suite au désenvasement, faisant apparaître un sous-bassement dégradé qu'il a fallu consolider avec du béton. Et il a fallu plus d'ardoises que prévu initialement. A l'inverse, nous avons surestimé le nombre de jours de location de mini-pelles.

Les travaux devraient se terminer courant octobre 2017.

La forêt est officiellement gérée par l'Office National des Forêts, à la suite de la délibération n°35 du Conseil Municipal du 18 mai 2017.

## IV – ENFANCE ÉDUCATION PÉRISCOLAIRE

### 1) Participation à l'inter centre ALSH Am Stram Gram 2017

Dans le cadre des animations d'été des ALSH du secteur, un inter centre a eu lieu aux vacances de printemps, en coordination avec le CSI l'Atelier, le Bois Enchanté et Le Possoloire : 19 enfants et 3 adultes ont participé moyennant la somme de 292 euros.

Il concerne une animation musicale, des jeux, au parc du Fresnes à Savennières.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur cette participation, qui sera imputée au compte 6188.

### 2) Informations

Madame Dulac informe que 213 élèves sont inscrits pour l'année 2017/2018 à l'école Claude Debussy avec une participation de 176 enfants au TAP dont 56 maternelles et 120 élémentaires ; Ce qui équivaut à la même participation de l'année 2016/2017. Actuellement l'ALSH est sous la direction de Romain Chevreuil, dans le cadre du congé maternité de Madame Laura Houdmont.

Le Centre de Loisirs de l'été 2017 a eu une participation moyenne de 30 enfants par jour et une participation complète sur les jours de sortie.

Les vacances de Toussaint auront lieu du 23 au 27 octobre 2017 sur le thème des 5 sens (un jour, un sens). Les inscriptions vont bientôt débiter.

Une réflexion sur les rythmes scolaires est en cours. Une réunion se tiendra le 4 octobre à Saint Lambert la Potherie avec les communes de Saint Lambert la Potherie et Saint Léger des Bois dans le cadre du comité de suivi, sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018.

## V – COMMUNICATION/ASSOCIATIONS

### Informations :

Madame Besson informe que Le Linières Actu a été livré et est en cours de distribution.

Madame Loucky précise que le club de basket n'avait pas eu d'article en raison d'un problème de communication.

## VI – VIE SOCIALE ET CULTURELLE

### 1) Convention animation jeunesse été :

Dans le cadre de l'animation jeunesse sur le territoire de l'Atelier, une semaine d'animation jeunesse intitulée « AJ-T » du 21 au 25 août 2017 a eu lieu à St Léger des Bois. 2 jeunes de la Commune de Saint Jean de Linières ont participé moyennant la somme de 95 euros au total pour les 2 liniérois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur cette participation.

Cette somme étant prévue au budget communal, elle sera mandatée au compte 65548 de l'exercice 2017.

En juillet, une semaine d'animation était proposée sur la commune. Seule une personne s'est inscrite et a dû se joindre à l'animation à Savennières. A contrario les jeunes se sont plus mobilisés pour les journées sorties le mercredi.

## 2) Ouverture saison culturelle

Madame Lefebvre-Coissieu fait part aux conseillers de l'ouverture de la saison culturelle le 13 octobre prochain avec le spectacle « Mlle orchestra ».

Pour l'année 2017/2018 une nouvelle formule est proposée avec une présentation de la saison y compris celle de Saint Lambert la Potherie et Saint Léger des Bois avant le premier spectacle de l'année.

La première assemblée générale a eu lieu en septembre : une élue de Saint Lambert La Potherie (Madame Grosset) et deux élus Saint Léger des Bois (Madame Marionneau, Monsieur Billot) participent dorénavant à l'association CLAP.

## 3) Informations

Mme Le Gall informe que les trois communes formant la commune nouvelle Lamboisières se sont réunies avec les responsables du Centre Social afin de créer un cahier des charges pour une antenne de l'Atelier pour la commune nouvelle. Ce sujet devait passer en conseil d'administration. Celui-ci a eu lieu le 27 septembre 2017. Les membres du Conseil d'Administration ont voté ce projet à l'unanimité moins 1 voix.

# VII – FINANCES

## 1) Commission d'appel d'offres

Il est rappelé la délibération du 23 avril 2014 par laquelle était décidée la constitution de la commission d'appel d'offres soit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, Monsieur le Maire étant président de droit.

Sont membres titulaires : M Bessonneau, Mme Besson, Madame Rostamkolaeï

Sont membres suppléants : M Barbeau, M. Belsoeur, Mme Dulac,

Madame Rostamkolaeï faisant partie de la commission et ayant démissionné, cette dernière est remplacée par un membre suppléant : Monsieur Barbeau.

En vertu de l'article 22-III du code des marchés publics, il est pris acte de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres est la suivante :

Sont membres titulaires : M Bessonneau, Mme Besson, M. Barbeau

Sont membres suppléants : M. Belsoeur, Mme Dulac

## 2) Factures :

Les factures mandatées en investissement sont les suivantes :

### Rénovation MCL

- |   |                |
|---|----------------|
| - QUALICONSULT, mission CT              | 540.00 € TTC   |
| - LD2i, diagnostic amiante              | 775.00 € TTC   |
| - SAUTEJEAU, honoraire Maitrise d'œuvre | 3 088.80 € TTC |

### Presbytère

- |   |                |
|---|----------------|
| - QUALICONSULT, mission CT              | 901.80 € TTC   |
| - LD2i, diagnostic amiante              | 740.00 € TTC   |
| - SAUTEJEAU, honoraire maitrise d'œuvre | 4 580.40 € TTC |

- |   |                |
|---|----------------|
| - LEFEUVE Electricité, éclairage local communal APE/CDF | 1 995.24 € TTC |
|---|----------------|

- ETS SERMOT, tondeuse VIKING	1 779.00 € TTC
- LOGOSAPIENCE, équipement numérique école	1 260.00 € TTC
- LEFEUVE Electricité, baie de brassage école	4 000.25 € TTC
- ELACOM, vidéoprojecteur	3 926.45 € TTC
- POINT SYS, équipement numérique école	5 502.00 € TTC
- HEULIN ROUSSEAU, système visio entrée école	2 418.47 € TTC
- COSOLUCE, douchette numérique périscolaire	570.74 € TTC
- BODET, centrale cloches église	2 131.20 € TTC

### 3) Avenant convention de gestion ALM :

Suite au transfert à Angers Loire Métropole des compétences nécessaires à sa transformation en Communauté urbaine par arrêté du Préfet du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Angers Loire Métropole a conclu avec chaque commune une convention de gestion afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public. Par ces conventions ALM a confié aux communes l'exercice en son nom et pour son compte de :

- la création l'aménagement et l'entretien de la voirie,
- la création l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales

Suite à la création de 2 communes nouvelles de Longuenée en Anjou et de Verrières en Anjou, elle a conclu 2 nouvelles conventions de gestion qui ont abrogé les conventions précédentes conclues avec les communes déléguées.

Celles-ci parviennent à échéance le 31 août 2017 soit 2 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

Afin de ne pas changer de mode de gestion en cours d'exercice budgétaire, et d'intégrer dans la gestion de ces compétences, la commune nouvelle de Loire-Authion, qui rejoint la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient de prolonger ces conventions pour une durée de 4 mois jusqu'au 31 décembre 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L5211-1, L5215-1 et suivants

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2015 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu les délibérations du conseil de communauté du 14 septembre 2015 approuvant les conventions de gestion, du 18 janvier 2016 approuvant les conventions de gestion de Longuenée-en-Anjou et Verrières en Anjou,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve l'avenant à la convention de gestion à intervenir avec notre commune adhérente à Angers Loire Métropole d'une durée de 4 mois et s'achevant au 31 décembre 2017,
- impute les dépenses au budget concerné à l'exercice budgétaire 2017 et suivant

### 4) Rapport Chambre Régionale des Comptes :

Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en fin d'année 2016, Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives sur les exercices de 2011 à 2016. Depuis 2015 la Commune a pris des dispositions pour améliorer sa situation financière notamment la dette. Monsieur le Maire rappelle toutefois que la DGF a diminué de 86 000 € entre 2011 et 2016.

Il signale en outre que des consultations ont été engagées pour étudier des renégociations d'emprunts et/ou remboursements anticipés. Les recommandations relatives à la qualité de l'information budgétaire ont été prises en compte fin 2016 notamment par le changement de logiciel de comptabilité. La mise à jour de l'inventaire comptable des immobilisations est en cours de réalisation en collaboration avec la trésorerie de Chalonnes-sur-Loire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport d'observations, rappelle qu'il souhaite poursuivre sa démarche d'amélioration des comptes de la Commune, dit qu'il n'envisage pas réaliser de nouveaux emprunts d'ici la mise en place de la commune nouvelle en 2019.

### 5) Gestion de la dette : point sur les renégociations/remboursements anticipés

Mme Besson fait part aux conseillers des démarches engagées auprès des organismes bancaires pour étudier les possibilités de renégociation et/ou remboursement par anticipation des emprunts.

**6) Admission en non valeur :**

Un état comportant un relevé des titres de recette dont la trésorerie de Chalonnes-sur-Loire n'a pu obtenir le paiement est présenté. En conséquence une demande d'admission en non-valeur est soumise au conseil municipal. Le mandat d'admission en non valeur devra être émis sur le compte 6541 et typé « mandat d'admission de non valeur » pour la somme de 11.04 € ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande.

VIII – PERSONNEL
------------------

**1) Avenant contrat collectif maintien de salaire auprès de la MNT – augmentation du taux de cotisation.**

Le contrat collectif maintien de salaire a pour objectif de protéger les agents de la Commune suite à un arrêt de travail prolongé. Ce contrat collectif ne fait pas l'objet de prise en charge quelconque par la Commune.

En revanche la cotisation mensuelle est à la charge de chaque salarié, la Commune servant de « boîte aux lettres » pour le contrat collectif. Le taux passe de 2.69% à 2.98 %, ce à compter du 01/01/2018 pour l'ensemble des agents adhérant à ce contrat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal donne son accord sur cette augmentation répercutée sur la rémunération des agents et autorise le Maire à signer l'avenant.

**2) Convention de stage service administratif**

Une convention de stage est proposée entre la Faculté de Droit Economie et gestion d'Angers et la Commune en vue d'accueillir une stagiaire, Ophélie TEIXEIRA DE ABREU pour l'année 2017-2018 en licence professionnelle « Métiers des administrations et collectivités territoriales » pour 15 semaines moyennant une gratification de 3.60 € de l'heure de stage.

Vu l'article L612-11 du code de l'Education, après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal accorde une gratification à Madame Ophélie TEIXEIRA DE ABREU.

**3) Indemnité pour un agent « adjointe technique » en restauration scolaire :**

Depuis 1 an Mme Wegmann adjoint technique au service de restauration scolaire, a donné satisfaction sur le poste de coordination du service. En conséquence, il est proposé le versement sur la base de 100 €/mois, en tenant compte du taux d'emploi de 76.76 %, d'une indemnité. Ceci en attendant la mise en place du nouveau régime indemnitaire commun aux 3 communes.

Vu l'avis favorable du bureau municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal accorde l'indemnité à Madame Claudine Wegmann.

IX – COMPTE-RENDU DES REPRESENTATIONS
---------------------------------------

**Informations :**

1) Concernant le compte-rendu d'activités 2016 d'Angers Loire Métropole : Monsieur Chausseret est en attente d'un diaporama à présenter aux conseillers municipaux. En attendant le rapport est mis à disposition à la Mairie.

2) Monsieur Belsoeur a participé à une réunion la semaine 39 à Angers Loire Métropole. Il rapporte que :

- Depuis fin juin, la méthanisation fonctionne très bien à la station de la Baumette, permettant même d'injecter plus de gaz que prévu initialement sur le réseau GRDF. L'amortissement des frais engagés devrait donc être assez rapide.

- L'agglomération envisage d'interdire les containers d'ordures ménagères enterrés sur le domaine public, en raison du nombre trop élevé de dépôts sauvages.
- 3) Monsieur Chausseret a participé à l'inauguration « L'outils en main » tenu par une association de professionnels retraités de tout corps de métiers manuels qui donnent des conseils et des formations aux enfants de 9 à 14 ans, mis à disposition par l'agglomération. La question qui se pose, aujourd'hui, est de savoir si des retraités compétents sur la commune pouvaient y participer.

## X- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **Tour de table :**

-Madame Le Gall informe que pendant les vacances de la Toussaint, le CSI l'Atelier propose à la salle de sports de Saint Georges, des structures gonflables dans le cadre de « C'est gonflé ». Il propose des nouvelles animations familiales.

-Monsieur Belsoeur s'inquiète des nombreuses dégradations qui ont eu lieu sur le domaine public et auprès des administrés de la commune.

De plus, Monsieur Belsoeur relance la discussion concernant le bus Anjou Bus de 7 h 20 avancé à 7 h 00, qui part de Saint Martin du Fouilloux en destination de la gare d'Angers. Monsieur Chausseret accompagné du Maire de Saint Martin du Fouilloux, ont rencontré le député du Maine et Loire sur ce sujet.

-Monsieur Bouvet informe des travaux de démolition préparatoire à la réhabilitation de la MCL. Il ajoute que les travaux du préau de l'école sont terminés. Le bureau de la directrice de l'accueil périscolaire est bientôt prêt. Il ne reste plus qu'à l'aménager. Le portillon de sécurité à l'école est toujours en cours, dû à des travaux techniques.

-Madame Loucky s'interroge sur la qualité de l'eau sur la commune. En effet, le goût de celle-ci est différent depuis quelques jours.

-Madame Lefebvre-Coissieu rapporte le compte-rendu de la soirée Tranz'Art. 120 à 130 personnes étaient présentes ce qui annonce une meilleure participation par rapport à l'année 2016. Cependant en cas de mauvais temps, il est impératif d'envisager une solution de repli car une fanfare dans une salle de sports semble compliqué pour le moment. Cette soirée a été organisée en partenariat avec l'association CLAP, le Comité des Fêtes, le CSI l'Atelier et la Commune. Le bilan financier, avec la participation des communes de Béhuard, Savennières, se conclut par un déficit de 300 €, il reste donc à charge des communes 100 €. Le coût reste élevé en raison des groupes musicaux. Néanmoins, le bar et les repas ont bien fonctionné. La commune de Saint Jean de Linières se propose de nouveau être candidat pour l'édition de l'année 2018. Madame Lefebvre-Coissieu précise qu'un problème de communication se présentait sur les affiches du Leclerc. Cette anomalie a sans doute engendré un manque de participation. Pour l'année 2018, Tranz'Art se déroulera le 31 août 2018 avec toujours les mêmes partenariats.

-Monsieur Chausseret avertit que le mardi 3 octobre aura lieu une battue aux sangliers à la forêt communale. Elle sera fermée de 8 h 00 à 12 h 30. Les administrés sont avertis par un affichage à la Forêt, au panneau d'affichage et sur le site internet.

Sans observation, la séance est levée à : 22 h 45